

26 février 1985 - Seul le prononcé fait foi <u>Télécharger le .pdf</u>

Lettre de M. François Mitterrand, Président de la République, à M. André Bergeron, secrétaire général de FO et président de FO consommateurs, sur le développement des médecines douces, Paris, le 26 février 1985.

Monsieur le Président,

- Vous avez appelé mon attention sur le développement des techniques médicales non conventionnelles, appelées médecines douces ou parallèles.
- Il s'agit là d'une réalité sociale qu'il n'est pas possible d'ignorer. Je me suis clairement prononcé pour l'ouverture d'un débat sur l'opportunité d'élargir la formation médicale à d'autres techniques dans lesquelles les médecines naturelles peuvent prendre place. Un rapport en ce sens a été remis l'année dernière au ministre de la santé `Edmond Hervé` et sur sa demande. Une attestation de compétence en acupuncture sera prochainement délivrée dans les facultés de médecine ainsi qu'une attestation de compétence en médecine manuelle.
- Les Français sont attachés à la qualité de leur médecine et beaucoup d'entre eux souhaitent la voir s'ouvrir à d'autres pratiques, alternatives ou complémentaires, tout en étant assuré de leur efficacité et de leur innocuité.
- C'est dans cet esprit que le ministre des affaires sociales `Georgina Dufoix` et le secrétaire d'Etat à la santé vont mettre en place un groupe de réflexion réunissant de façon paritaire des scientifiques et des membres du collectif de -défense des médecines alternatives. Le groupe sera chargé d'établir une méthodologie d'évaluation des médecines dites différentes.
- Les associations seront appelées à participer à ce débat avec les organismes scientifiques. Respecter la liberté de choix des malades, en leur donnant toutes les informations, pour que leur liberté corresponde à la plus grande efficacité thérapeutique, tel est l'objectif recherché.
- Je vous prie de croire, monsieur le président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.\